

Le cercle des conférences de la Haute-Gruyère

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 18

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J'aurais bien voulu le garder, mais il a dû rentrer à la maison pour remplacer son père, malade depuis plusieurs semaines.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.

2. Donner des renseignements sur un domaine.

Cours moyen.

Belfaux, le 20 mars 1904.

Monsieur,

Je m'empresse de vous fournir les renseignements désirés sur le domaine de S. La terre est de première qualité; elle est bien cultivée et rapporte beaucoup de bon fourrage.

Le terrain est un peu en pente. Il y a un beau verger rempli d'arbres fruitiers. La maison est presque neuve.

Une eau abondante arrive devant la maison. Cette propriété est à cinq minutes du village.

Le propriétaire est un homme affable et loyal. Vous pouvez payer cela entre mille et douze cents francs la pose; il le vaut bien.

Votre très humble serviteur,

Cours supérieur.

Belfaux, le 20 mars 1904.

Monsieur,

Je m'empresse de vous fournir les renseignements que vous m'avez demandés. La terre de ce domaine est d'un excellent rapport; le sol est fertile et bien cultivé; mais il est légèrement en pente. La majeure partie est en prairies. Il y a aussi un joli verger rempli d'arbres fruitiers.

La maison est presque neuve; elle comprend cinq chambres, une belle cuisine, une grange avec pont, deux écuries bien construites, un énorme creux à purin et une remise. Une eau abondante arrive devant la maison.

Ce domaine est situé à dix minutes du village. Il est taxé 46 800 francs; mais vous pouvez le payer cinquante-cinq mille francs, car il les vaut bien. Le propriétaire, homme loyal et affable, l'estime cinquante-sept mille francs.

Si vous désirez voir ce domaine pour l'acheter, venez chez moi et je vous accompagnerai.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.

Votre très humble serviteur,

HENRI.

Au nom des Conférences régionales de la Rive droite,
MOREL, Jules, *instit.*, *secrétaire*.



Le cercle des conférences de la Haute-Gruyère

1. Aperçu historique.

Nous aurions beaucoup de peine, malgré le désir que nous éprouvons, d'affirmer que l'existence de ce cercle remonte à la « plus haute antiquité », mais, jusqu'à preuve du contraire, nous osons dire qu'il est l'ainé de la famille, nombreuse aujourd'hui.

Avant 1889, des réunions périodiques avaient eu lieu, mais, sans programme défini, sans date fixe et sans obligation d'assistance. Le but qui flottait indécis sur les brouillards de la Sarine comprenait une idée de confraternité dans un mouvement pédagogique, dans une aspiration progressiste.

On sentait, à cette époque reculée, le besoin de se rapprocher pour se connaître et la nécessité de réaliser des progrès dans l'instruction comme dans l'éducation. Les maîtres du haut pays avaient la notion des distances à franchir, ils avaient l'intuition que, dans le domaine de l'éducation populaire, une quantité de bon terrain restait en friche. L'idée d'association était on ne peut plus heureuse et fort louable dans son principe. Une dizaine de conférences eurent lieu avant la date précitée.

Les instituteurs s'aperçurent, dès l'instant, des fruits précieux que ces réunions pédagogiques pouvaient donner et les vétérans de ce temps décidèrent de fonder une association régulièrement constituée dans laquelle pourraient entrer tous les maîtres de la région. On se mit à l'œuvre sans retard.

En 1888, des statuts comprenant 20 art. furent élaborés ; après la sanction inspectorale, ils obtinrent l'approbation de la Direction de l'Instruction publique, en date du 27 décembre 1889.

Une graine féconde germait ; une tige débile s'éleva qui devint arbrisseau ; celui-ci résista aux vents qui soufflèrent, aux courants frigorifiques qui s'établirent, à l'indifférence des cadets et au scepticisme des populations. L'arbrisseau devint un arbre à robuste ramure sur lequel apparurent des fleurs et des fruits. Nous devons un souvenir affectueux et bien reconnaissant aux jardiniers du progrès et de l'avenir qui prodiguèrent à la précieuse plante des soins constants et dévoués. Qu'on nous permette de nommer M. Robadey, à Lessoc, Comba à Montbovon, Desbieux à Neirivue, Jaquet au Pâquier.

Les communes qui formaient le cercle primitif furent : Montbovon, Lessoc, Grandvillard, Le Pâquier. Peu après, Albeuve, Neirivue, Gruyères, Estavannens, Enney, Villars-sous-Mont vinrent successivement s'ajouter au noyau embryonnaire des conférences régionales. Les présidents en charge dans l'ordre chronologique furent MM. Desbieux, Comba, Jaquet, dont le mandat fut souvent renouvelé ou confirmé. MM. Sottaz à Villars-sous-Mont, Grandjean à Estavannens, Lanthmann à Neirivue furent les premiers secrétaires.

Le premier (que nos bons vœux l'accompagnent) a laissé à ses vaillants successeurs un protocole immaculé, vierge de toute inscription. Il nous revient même à l'esprit que la titulature du registre brillait aussi par son absence.

Le chroniqueur soussigné voue aux divinités infernales celui ou ceux qui ont égaré les premiers protocoles ou qui gardent un criminel silence sur le domicile actuel de ces précieux manuscrits. Nous aurions trouvé dans ces pièces des documents

utiles, des chiffres intéressants et des données qui, pour être vues à distance, n'en auraient pas moins eu de l'attrait et de l'originalité. Nous aurions pu arpenter le chemin parcouru en jetant sur le passé un coup d'œil rétrospectif; nous aurions pu faire une utile comparaison entre l'école d'il y a 20 ans et l'école d'aujourd'hui, entre les méthodes d'autrefois et celles qui sont en vigueur aujourd'hui; nous aurions fait le portrait de l'instituteur d'alors et dans un autre cadre nous aurions placé la silhouette du maître d'école moderne. L'absence de ces bouquins poudreux nous met, en nous réduisant à la portion congrue, dans une irritation nerveuse bien pardonnaible. Quoiqu'il en soit, en faisant appel aux lumières d'autrui et à notre faible mémoire nous réparerons tant bien que mal la brèche malheureuse et profondément regrettable que fit un négligent à l'histoire du Cercle des conférences régionales de la Haute-Gruyère.

a) *Les statuts*, élaborés comme nous l'avons dit plus haut, entrèrent en vigueur en 1889. Ils comprenaient 20 art. et avaient pour but de grouper les instituteurs de la région pour travailler au développement personnel comme aussi pour avancer dans la pratique de l'enseignement (art. 1).

L'admission dans le cercle n'était reconnue que par la signature du règlement des Conférences.

Un comité de trois membres élus pour un an remplissait les fonctions administratives. Chaque localité, d'après la lettre alphabétique, avait son jour de conférence mensuelle. Les absents étaient amendables et les autorités scolaires du lieu prévenues avaient voix au chapitre. L'assemblée générale constituait une société de chant. Le secrétaire-caissier avait pour mission de convoquer les membres, de percevoir les amendes (1 fr.), les cotisations (1 fr.), de rédiger les procès-verbaux et en général il lui incombait de diriger le char des finances. Voilà la quintessence de l'organisation primitive des conférences régionales de la Haute-Gruyère.

Quelques art. des statuts ont subi des modifications de détail que les protocoles enlisés dans la vase de l'oubli ou de l'insouciance mentionnent, mais qui seraient, du reste, sans intérêt pour le lecteur.

En 1890, les art. 3 et 12 furent révisés et le 14 novembre 1904 l'assemblée plénière décide de réduire à 3 le chiffre des six conférences annuelles. Un dîner devait clôturer la réunion. La séance de deux heures est maintenue mais la dernière demi-heure de classe sera donnée par un instituteur que le sort aura désigné. Plus tard la courte-paille fut oubliée derrière nous ne savons quel pupitre; il n'en fut plus question et ce fut bien fait. Depuis, le maître est nommé d'avance, il doit donner une leçon décorée du titre pompeux de « leçon modèle ».

Enfin, le banquet lui-même perdit son prestige; il fut supprimé en 1904 et remplacé par un pique-nique offert par le régent

qui a figuré sur la sellette pour essayer le feu de la critique. Cette gracieuseté lui est imposée, bien entendu, comme fiche de consolation.

Terminons cette partie en disant que d'autres modifications furent votées mais qui restèrent lettre morte par la faute du secrétaire ou par la faute du protocole ou peut-être par la faute des deux à la fois.

b) *Les conférences* eurent lieu d'abord dans l'après-midi, puis plus tard dans la matinée ; un modeste repas terminait la séance en manière de point d'orgue.

Ab ovo, la conférence comprenait 2 parties ; 1^o la séance de classe donnée par le maître d'école du lieu de la réunion. puis 2^o la critique des leçons.

Dès 1904, elle était divisée en quatre sections : 1^o séance de classe, 2^o la critique, 3^o le diner, 4^o la partie récréative.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIES

Musée pédagogique. — Nouveaux ouvrages reçus : *Bibliothèque nationale, Berne*. Justus Heer : Das Wesen der pestalozzischen Methode als Grundlage einer christlichen Erziehung. (Ein Beitrag zur Erörterung der Frage über religionslose Schulen, 1870. — *Arthur de Claparède* : Coup d'œil sur la géographie et ses divisions en général et sur la géographie économique et sociale en particulier, 1901. — *M. Léon Genoud, directeur, Fribourg*. Deuxième Congrès international de l'enseignement du dessin, Berne 2 au 6 août : Rapports généraux. — *M. L. Gobet, professeur, Fribourg*. L. Gobet : L'enseignement de la géographie de la Suisse d'après la nouvelle carte fédérale, 1904.

Echanges. — F. Lamennais : Essai sur l'indifférence en matière de religion, Tome I. — Sainte-Beuve : Portraits littéraires. Tome I et II — Fontenelle : La pluralité des mondes. — *Victor Giraud* : Pascal. L'homme, l'œuvre, l'influence. Cours professé à l'Université de Fribourg, 1899.

Achats. P. Apollinaire Dellion : Dictionnaire historique des paroisses catholiques du canton de Fribourg. VI^e, VII^e, VIII^e, IX^e, X^e, XI^e et XII^e volumes. — O. Pupikofer, prof. St-Gall : Die Reform des Volksschulzeichenunterrichtes im Lichte Pestalozzis, 1904. — Lavisser Ernest : Album historique. Tome I. Le Moyen-Age. Du IV^e au XI^e siècle, 1896. — Otto Willmann : Didaktik als Bildungslehre nach ihren Beziehungen zur Socialforschung und zur Geschichte der Bildung. Erster Band : Einleitung. Die geschichtlichen Typen des Bildungswesens. — Zweiter Band : Die Bildungszwecke. Der Bildungsinhalt. Die Bildungsarbeit. Die Bildungswesen. — Mathilde Giroud : Racommodages en tous genres, 1902. Petit traité de pédagogie pratique. Coupe pour jupes, dames, jeunes filles, fillettes. Leçons de coupe pour lingères. Vêtements de dames, d'hommes et d'enfants. Layettes. Patrons-types.